

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

L'éloge funèbre d'Eugène Brioux. — Au service de l'infortune, par René Roy. — Souscription pour le buste de Brioux.

**Informations**

Le 15<sup>e</sup> Anniversaire de l'Union des Aveugles de Guerre. — Lettre des aveugles de guerre canadiens. — Le Bureau de l'U. A. C. reçu par M. le Président de la République. — Les " Amis des Soldats Aveugles ". — Légion d'Honneur. — Quelques nouvelles ; (11 Novembre - Ruban Sonore, Loterie Nationale).

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 Octobre 1933. — Procès-Verbal de la Réunion du Comité d'Administration de la Régionale de Bordeaux, le 12 Novembre 1933. — Avis divers. — Liste de donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-3

209 508

**PRESIDENT D'HONNEUR**  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

**COMITÉ DE PATRONAGE**

- † M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.  
M. le colonel FABRY, ancien ministre.  
† M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
† M. VALLERY-RADOT;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

**L'ÉLOGE FUNÈBRE DE BRIEUX**

Le 16 novembre dernier, l'Académie Française recevait dans son sein M. François Mauriac, successeur au fauteuil d'Eugène Brieux dans l'illustre Compagnie. Ces sortes de cérémonies ont toujours un vif succès auprès du grand public parisien qui tient à entendre les discours d'usage qui y sont prononcés et la personnalité de M. François Mauriac, romancier de grand talent, avait attiré à l'Institut la foule des grands jours.

Nous nous y sommes rendus aussi, grâce à l'amabilité de Mme Brieux, et s'il nous a été agréable d'être parmi les auditeurs du remarquable et émouvant discours du récipiendaire, qui fit une critique magistrale de l'œuvre de son prédécesseur, ce fut avec une émotion bien compréhensible que nous avons écouté les paroles retraçant la période de la guerre où Brieux se consacra aux soldats aveugles.

« Un saint laïque », a dit M. Mauriac en parlant de notre ami regretté, car le nouvel académicien, qui est profondément croyant, ne pouvait s'empêcher d'admirer la grandeur d'âme et la bonté d'un homme dont les conceptions étaient très différentes des siennes, mais qu'il rejoignait dans un commun amour du prochain.

La péroraison de son discours fut consacrée entièrement à l'éloge de l'action bienfaisante que Brieux exerça auprès de nous et l'on nous pardonnera le petit moment de légitime fierté que nous avons éprouvée en entendant évoquer le journal, qu'en pleine guerre, notre grand ami avait édité pour tous nous réunir, qu'il nous céda en 1918 et qui est devenu le présent Bulletin que nous publions tous les mois.

Nous ne pensons pas que beaucoup d'organes d'Associations de Combattants ont eu les honneurs d'une séance sous la Coupole, mais nous n'éprouverons pas à cela un excessif orgueil, bien plutôt une grande reconnaissance pour M. Mauriac dont les belles paroles nous ont vivement touchés et pour l'homme qui a voulu que nous reprenions notre place dans la société.

Voilà déjà un an, le 6 décembre 1932, que Brieux est mort. C'est encore un grand service qu'au delà de la tombe il vient de nous rendre en parlant de nous, car à ce moment M. Mauriac et lui ne faisaient plus qu'un. Si son œuvre littéraire restera pour de nombreux publics, son influence s'exercera toujours en notre faveur; nous venons d'en avoir la preuve en ce jour de réception à l'Académie de M. Mauriac que nous remercions de la sympathie qu'il nous a témoignée.

H. AMBLARD.

Nous extrayons du numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1933 de *La Revue de France*, l'intéressant article que notre camarade René Roy a publié.

Nos camarades liront certainement avec intérêt ces lignes pleines de reconnaissance pour Eugène Brieux.

### Au Service de l'Infortune

« Tu as été blessé aux yeux, mon camarade, et te voilà à l'hôpital, la tête enveloppée d'un pansement ! Tu es triste, et je le comprends ; tu es inquiet pour ton avenir. »

Ainsi s'exprime Eugène Brieux dans la première lettre qu'il rédige à l'intention du soldat anonyme qui a perdu la vue sur le champ de bataille. Ces quelques lignes suffisent à nous éclairer sur la tendre sollicitude qu'éprouve le célèbre dramaturge pour ceux qui devaient plus tard lui réserver le nom de grand-père.

Au reste, pourquoi s'étonner, puisque l'œuvre de Brieux est tout entière un acte de foi, une série de courageuses tentatives destinées à résoudre les préventions injurieuses à la dignité de l'homme ; et comment ne pas voir dans l'action de Brieux pendant la guerre, le prolongement de son action pendant les années qui la précédèrent ?

En 1914, il est en possession d'un renom universel ; l'une après l'autre, ses pièces ont magistralement accompli le tour du monde : à Paris, à Londres, à Bruxelles, à Berlin, et jusqu'en Amérique, elles ont connu d'éclatants triomphes et chaque fois le succès détermina la disparition d'un asservissement matériel ou moral, et constitua une étape nouvelle du progrès social.

Servi par son audace même, il a connu toutes les satisfactions et toutes les joies dont puisse s'honorer l'homme de pensée ou même d'action ; orgueilleux de son passé, n'attendant plus de l'avenir rien qui puisse ajouter à sa gloire, il pourrait se confiner dans une indifférence hautaine, à l'heure où le pays doit faire face aux plus redoutables périls. Mais ce serait trahir sa mémoire, que l'effleurer d'un tel soupçon !

Dans son discours de réception à l'Académie Française, M. Pierre Benoit a récemment dépeint l'angoisse des hommes qui appartenaient à la génération de Brieux, lorsqu'ils eurent conscience de leur responsabilité vis-à-vis de leurs cadets, appelés à contenir les furieux assauts de l'ennemi. J'imagine que Brieux souffrit les mêmes tourments et j'en veux pour preuve l'aveu qu'il me fit un jour, dans cet accueillant bureau de la rue Victor-Massé auquel je ne puis songer sans regret :

## COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

DE LA

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Novembre 1933

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

*Sont présents* : Scapini, Favret, Leveau, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Lauté, Malgat, Nicolai, Roy (Georges).

M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

*Les camarades* : Bailly, Berthet, Cassard, Chaillou, Evrat, Grillon, Hennebicq, Hourcade, Leblond, Rousseau, Saillot.

*Excusés* : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Muller, Petitjean, Robert (Maurice), Satgé.

*Ont donné leurs pouvoirs* :

Au secrétaire général : Laffargue, Petitjean, Satgé.

A Favret : Cabasson, Grillet, Lagarde.

A Leveau : Robert (M.).

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

#### ORDRE DU JOUR

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 octobre 1933.

2° Situations financières de septembre et octobre 1933.

3° Demande de réintégration du camarade Mansuy.

4° Réintégration du camarade Occre.

5° Questions diverses.

212  
606

FAVRET. — L'ordre du jour appelle l'examen du procès-verbal de la dernière séance.

AMBLARD. — Grillet nous a fait parvenir une lettre indiquant les motifs de son absence au dernier Conseil, je demande que cette lettre soit lue.

L'EVESQUE. — Voici ce que dit Grillet : « J'ai reçu la convocation pour le Conseil d'administration du 19 courant à Blois où je suis toujours près de ma mère malade. Mon intention était de rentrer à Paris pour ce Conseil, mais ma femme ayant une bronchite, il m'est impossible d'être à Paris pour cette date. Dans ces conditions et comme suite au petit entretien que nous avons eu ensemble, je viens te prier de bien vouloir demander en mon nom au Conseil une rectification au dernier procès-verbal me portant absent, non excusé, alors que comme tu le sais, étant déjà à Blois, je n'avais pas reçu la convocation. Je tiens à cette rectification, car le Conseil avait son importance en raison de la discussion sur la « Maison de l'Aveugle » et je me serais fait un devoir d'y assister. »

FAVRET. — Nous ajouterons donc Grillet aux excusés de la dernière séance.

Quels sont les camarades qui désirent la lecture du procès-verbal du dernier Conseil que tous les administrateurs ont reçu ? Personne.

L'EVESQUE. — Bloncourt, Cabasson, Derunder, Lagarde, Robert (M.), Satgé adoptent ce procès-verbal. Voici ce que dit *Petitjean* à ce sujet :

« En ce qui concerne l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, j'adopte son texte avec la réserve que je continue à m'abstenir, non pas sur le principe de la Maison des Aveugles, mais sur le procédé employé pour l'achat. »

AMBLARD. — A ce sujet, *Petitjean* a été indiqué comme s'abstenant sur la proposition de convention dont le texte avait été adressé à tous les administrateurs. Il en précise les raisons aujourd'hui.

FAVRET. — Il n'y a alors rien à changer au procès-verbal.

Qui vote contre l'adoption du procès-verbal ? Personne. Abstentions ? Personne.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'EVESQUE. — L'ordre du jour appelle l'examen des situations financières de septembre et octobre 1933.

FAVRET. — Qui a des observations à présenter sur la situation de septembre ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la situation financière d'octobre.

Qui vote contre ? Personne.

Abstentions ? Personne.

Adoptée à l'unanimité.

L'EVESQUE. — Demande de réintégration formulée par le camarade Mansuy.

Voici les avis des administrateurs de province :

.....  
BLONCOURT. — Je vote pour la réintégration de ce camarade auquel seront appliqués, bien entendu, les règlements en vigueur.

CABASSON. — J'accepte la réintégration sollicitée par notre camarade et je vote, ainsi que le propose notre Bureau, pour l'application de notre règlement interdisant l'accès de nos maisons de repos pour une durée de cinq années.

DERUNDER. — Je vote la réintégration de notre camarade Mansuy selon la proposition de notre Bureau.

LAGARDE. — Pour ma part, je ne suis pas hostile à la réintégration, mais avant de me prononcer définitivement, je voudrais connaître l'avis du ou des camarades qui ont eu à se plaindre de lui. Favret sait que ceux-ci voulaient quitter l'Union et ne l'ont pas fait par esprit de camaraderie.

D'autre part, s'il y a réintégration, je crois qu'il serait bon, dans l'intérêt même de Mansuy, de lui interdire l'accès de Franceville où il gênerait des camarades et serait gêné lui-même, mais inutile de lui interdire les autres centres où les camarades ne vivent pas en communauté. Donc, sur ce point, je ne formule pas d'avis tant que les camarades intéressés n'ont pas été consultés ; la réintégration de Mansuy ne devrait pas être cause de leur départ à eux.

PETITJEAN. — Pour ce qui est du camarade Mansuy, je vous donne pouvoirs parce que vous êtes compétent à juger de l'opportunité de la situation, étant donné que je manque d'éléments pour justifier mon vote.

ROBERT (M.). — Je suis d'avis de réintégrer notre camarade Mansuy ; il ne faut pas tenir trop rigueur à nos camarades s'ils ont un mouvement de mauvaise humeur ; nous n'avons pas tous très bon caractère. J'ignore ce qu'a fait Mansuy, mais sa lettre prouve qu'il

est revenu à d'excellentes intentions et je vote pour la réintégration sans conditions.

SATGÉ. — Réintégration du camarade Mansuy. Je suis de l'avis du Bureau.

.....  
BRUSSON. — Le camarade Mansuy peut-il être considéré vraiment comme un malade ?

FAVRET. — Il a dit, si je m'en souviens bien, dans sa lettre qu'il était tout prêt à apporter des certificats médicaux.

AMBLARD. — Mansuy nous a donné un certificat d'un docteur connu : il a même par la suite obtenu pour cette raison 20 % de pension supplémentaire.

MALGAT. — Afin de nous couvrir, nous Conseil, il serait bon de demander au camarade Mansuy un certificat attestant qu'il est guéri, sans quoi on pourrait nous dire que nous avons repris parmi nous un malade. S'il nous donne ce certificat, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on le réintègre.

FAUVEL. — La proposition de Malgat m'intéresserait, mais si nous avons d'autres camarades admis à l'Union qui aient été frappés de maladie grave, nous n'allons pas leur demander un certificat attestant qu'ils sont guéris.

A mon avis, nous n'avons qu'à refuser à Mansuy l'accès de nos maisons de repos où nous vivons en collectivité.

FAVRET. — Si vous acceptez la réintégration avec la proposition faite par le Bureau, notre camarade ne reviendra pas dans nos maisons avant cinq ans.

FAUVEL. — Je préfère la proposition Lagarde.

BOIS. — Je trouve que la solution préconisée par le Bureau est la meilleure. Qu'avons-nous à craindre s'il ne revient pas dans les pavillons de Franceville avant cinq ans ? Nous avons toutes garanties. Nous avons eu ici un certificat d'un médecin indiquant qu'il était malade ; il a du reste obtenu un pourcentage ; il y a eu une expertise qui est indiscutable.

Pourquoi ne pas s'en tenir à la proposition du Bureau qui, à mon sens, est satisfaisante. Je crois que tous les camarades l'admettront.

LEVEAU. — Dans l'esprit du Bureau, nous n'avons pas fait une proposition, nous avons soumis le cas à l'examen des administrateurs en disant que si le Conseil estimait pouvoir réintégrer Mansuy, on

pourrait lui appliquer à ce moment-là la sanction prévoyant l'interdiction de séjour dans nos maisons de repos pendant cinq ans. Je me rallierai à la suggestion de Lagarde parce que je l'avais formulée moi-même à mes camarades du Bureau. Evidemment le Conseil est juge, mais si nous décidons de réintégrer Mansuy et que cela amène la démission des camarades qui ont eu à se plaindre de lui, je trouverai cela pénible. Je préconisais justement de consulter les intéressés ; nous pourrions juger en toute équité.

BERTRAND. — Pour ma part, je juge ce cas sans parti pris et je félicite le camarade d'être guéri et de conserver une surpension de 20 % acquise du fait de sa maladie.

AMBLARD. — Je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon ami Leveau. Le Conseil ici est dirigeant. Il doit estimer si oui ou non, en conscience, il doit réintégrer le camarade. Il peut s'entourer de toutes les garanties, mais il ne doit pas se préoccuper d'une pression quelconque qui vient de l'extérieur.

Si les camarades du Conseil estiment que maintenant ils doivent réintégrer un des leurs, c'est sous leur responsabilité absolue et s'ils pensent que ce qu'ils font est juste, il n'y a pas de pression extérieure qui puisse prévaloir contre leur décision.

BOIS. — J'approuve l'idée exprimée par Amblard sur la question, nous sommes Conseil ou nous ne le sommes pas. Il y a déjà eu ici au Conseil des discussions qui n'auraient pas dû avoir lieu au sujet de craintes ou de pressions exercées par des camarades. Il ne faut pas renouveler cela et penser que nous avons autre chose à faire de plus sérieux.

Le Bureau nous propose un texte : « Réintégration avec interdiction des maisons de repos », je crois que nous pourrions nous en contenter.

BRUSSON. — Nous, Conseil, n'avons pas à nous occuper du dehors, nous jugeons selon notre conscience.

FAUVEL. — Je propose que nous réintégrions le camarade Mansuy sous réserve que les maisons de repos lui seront interdites tant qu'il n'aura pas produit de certificat de guérison.

FAVRET. — Oui, mais si demain il vous remettait un certificat, vous ne lui appliqueriez pas la sanction d'interdiction, ce qui a été fait dans des cas moins sérieux.

ROY (G.). — Il faut, en effet, appliquer le règlement.

GUILLAM. — Il résulte que le camarade était tout de même un

malade, puisqu'il a obtenu une suspension; je me rallie donc à la proposition du Bureau et je proposerais que pour Franceville il en soit toujours exclu, puisqu'à Franceville il y a vingt-trois camarades en même temps.

COURTEIX. — Il m'a été dit que Mansuy a été très affecté de ne plus faire partie de l'Union. Je voterai donc sa réintégration, avec, bien entendu, cinq ans d'interdiction de Franceville.

NICOLAI. — Il me semble que la publicité qui a été faite sur le cas Mansuy est déjà une sanction suffisante par elle-même pour que nous passions sur le reste, à condition, bien entendu, que nous prenions des mesures de garantie.

FAVRET. — Vous vous trouvez en présence : 1° de la suggestion du Bureau indiquant que « le Conseil après avoir examiné la demande de réintégration du camarade Mansuy, accepte cette réintégration, sous réserve que le bénéfice des maisons de repos lui sera interdit pendant cinq ans »; 2° d'une proposition Lagarde et Leveau tendant à faire une enquête préalable : la troisième proposition serait celle de Fauvel qui demande qu'il soit réintégré, ainsi que le Bureau l'a suggéré, mais que le bénéfice de l'admission aux maisons de repos ne lui sera accordé après un délai de cinq ans qu'à la production d'un certificat de guérison. Nous allons donc mettre aux voix la proposition du Bureau avec l'addition Fauvel.

Qui vote contre ? Personne.

Abstentions ? Bertrand, Leveau.

SCAPINI. — L'ordre du jour appelle la demande de réintégration du camarade Occe.

L'EVESQUE. — Voici les avis des administrateurs de province :

.....  
CABASSON. — Je vote pour la réintégration pure et simple de ce camarade.

ROBERT (M.). — Je ratifie la proposition de Planquette.

SATGÉ. — Réintégration du camarade Occe : avis favorable.

BLONCOURT. — Je vote pour la réintégration de ce camarade auquel seront appliqués, bien entendu, les règlements en vigueur.

DERUNDER. — Je vote pour la réintégration de notre camarade Occe dans notre groupement.

LAGARDE. — Réintégration du camarade Occe. Adoptée.

PETITJEAN. — Je me rallie à la décision du Conseil sur la réintégration du camarade Occe.

AMBLARD. — Ainsi que cela vous a été indiqué dans la note du secrétariat, Planquette a immédiatement fait l'enquête que nous lui avions demandée et donne de bons renseignements sur ce camarade qui avait été tenu en dehors des questions de l'Union. Planquette conseille fortement de réintégrer Occe.

LEVEAU. — Je voudrais poser une question d'ordre administratif. Ce camarade a payé ses cotisations en retard et cependant si vous le réintégrez, le règlement prévoit qu'il n'aura droit au bénéfice des avantages matériels de l'Union qu'au bout d'un an. De ce fait même, j'estime qu'on doit lui rembourser les cotisations qu'il a envoyées par erreur, parce que si nous les acceptons, nous considérerions qu'il n'a jamais été radié.

FAVRET. — Leveau a raison.

BOIS. — Si nous le réintégrons, il faut appliquer le règlement.

SCAPINI. — Il a cinq enfants. C'est ce qu'il y a de triste, nous ne pouvons pas ne pas appliquer le règlement. Même pour des cas d'espèce où le camarade a vraiment l'air de bonne foi, on n'a pas la possibilité de faire autrement, mais s'il se trouvait vraiment dans l'embarras, nous pourrions peut-être faire une exception.

ROY (G.). — Je ne crois pas que ce soit par intérêt qu'il demande à être réintégré.

SCAPINI. — Personne n'a d'objection à formuler ?

La réintégration est prononcée.

BRUSSON. — Je suis heureux que notre Président soit ici, car je désirerais parler d'une question, à mon avis importante : étant de passage à Paris, j'ai causé avec notre secrétaire général des projets financiers du Gouvernement. Ces projets ne nous touchaient pas, cependant ils menaçaient les pensions des veuves et des orphelins. Ce serait notre devoir de demander que les veuves et enfants de nos camarades ne soient pas atteints dans leurs droits.

SCAPINI. — Je vous propose de réserver toute discussion pour le moment où les nouveaux projets seront déposés. Nous n'avons pas à prendre de position de principe sur ce qui n'existe encore pas. Il y a une situation extrêmement difficile : il peut se trouver un jour que l'Etat vous réponde : « Moi je ferme mes guichets. » Vous aurez conservé votre droit intégral, mais cela ne se traduira par rien. Brusson a raison de fixer le principe; cela indique la position prise en Conseil d'administration.

AMBLARD. — Je voudrais vous faire quelques communications :  
1° Le Bureau est allé, conduit par Scapini, rendre visite à M. le Président de la République pour lui demander de présider notre banquet annuel. M. Lebrun nous a fait confirmer par une lettre très aimable son acceptation, en réservant seulement de fixer la date un peu plus tard. C'est entendu pour fin avril ou début de mai. Nous devons aller le revoir fin février pour fixer la date exacte.

2° Communication : nous voulions aujourd'hui faire une démonstration ici du ruban sonore, mais le courant étant continu ne s'y prête pas. Samedi prochain, nous sommes invités à assister à une démonstration au Nouvel Hôtel du ruban sonore ; l'annonce en est faite dans le Bulletin que vous allez recevoir. C'est une chose très intéressante.

BRUSSON. — Je ferai une proposition concernant la Loterie Nationale. Nous pourrions prendre un carnet à l'U.A.G. et si nous gagnons cela entrera dans les caisses de l'Union. Beaucoup de Sociétés l'ont fait, pourquoi ne le ferions-nous pas, nous ne risquons jamais que 1.000 francs !

BERTRAND. — Que disent les statuts là-dessus ?

AMBLARD. — Ils sont muets sur ce sujet.

SCAPINI. — On pourrait prendre un carnet payé avec la ristourne que nous toucherons sur les billets placés par nous. Revenons maintenant à l'ordre du jour :

Souscription pour l'érection d'un buste à la mémoire de Brieux.

L'EVESQUE. — Voici les avis des administrateurs de province :

.....  
CABASSON. — Souscription pour l'érection d'un buste à la mémoire de Brieux : J'approuve l'initiative prise par notre Bureau pour commémorer le souvenir de l'homme de bien à qui nous devons pour une si grande part la création de notre groupement.

ROBERT (M.). — Je suis d'avis de faire exécuter le buste d'Eugène Brieux ; veuillez nous dire quelle est la somme à verser pour chaque aveugle.

DERUNDER. — J'approuve l'hommage de reconnaissance que notre Union veut rendre à Brieux et je vous adresserai sous peu le montant de ma participation à la souscription.

LAGARDE. — Je regrette qu'une souscription soit ouverte parmi les camarades. Certains donneront, évidemment, et il est non moins certain que d'autres ne donneront rien. Les souscriptions ne seront pas égales. A mon avis, il serait préférable que l'Union fasse le néces-

saire, à moins que, pour l'année prochaine seulement, la cotisation ne soit augmentée uniformément pour tous les camarades.

BLONCOURT. — Outre les fonds qui proviendront des souscriptions individuelles, pour l'exécution du buste d'Eugène Brieux, l'U.A.G. pourrait verser elle-même une certaine somme, à prélever par exemple au chapitre propagande. Je sou mets la question au Conseil.

PETITJEAN. — J'approuve l'initiative du Bureau en ce qui concerne la collecte pour le buste de notre bienfaiteur Brieux et je m'emploierai à ce que les camarades de ma région partagent mon avis.

.....  
AMBLARD. — Nous en avons avisé Mme Brieux pour avoir tout au moins son approbation. Elle a été très touchée de notre intention. Ainsi que la Commission de Propagande en a décidé à la suite du vœu de l'Assemblée générale d'ériger un buste à Brieux, une souscription sera ouverte par la voie du Bulletin. Nous vous en informons et voudrions savoir si la caisse de l'Union parfera la différence. Il a été beaucoup parlé récemment des Aveugles de guerre. Il ne serait peut-être pas mauvais d'intensifier de notre côté la propagande pour faire savoir que les Aveugles de guerre qui ont été aidés par Brieux ont leur siège ici.

GUILLAM. — Ne pourrait-on fixer son choix sur le statuaire qui pourrait faire ce buste afin que nous soyons prêts avant les vacances prochaines à l'inaugurer ?

COURTEIX. — Où sera placé le buste de Brieux ?

AMBLARD. — Dans notre Maison. Madame Brieux m'a indiqué que Brieux avait un vieil ami qui est peintre et membre du jury du Salon. Ce monsieur pourrait nous donner des indications extrêmement utiles sur un sculpteur, car il faudrait que ce buste soit exécuté par quelqu'un de très connu et non par un sculpteur de quartier.

SCAPINI. — Le Conseil est-il d'accord sur le principe et laisse-t-il au Bureau le soin de choisir un artiste ?

Adopté.

BRUSSON. — A la dernière réunion, Bois nous avait proposé que les camarades qui auraient des idées sur la maison de retraite les adressent à la Commission. Auparavant, je voudrais connaître quel est le profit que nous pourrions tirer de l'immeuble de la rue Blanche.

SCAPINI. — La conversation est maintenant ouverte sur la maison ; auparavant, Amblard va nous faire un exposé sur la situation actuelle.

AMBLARD. — Depuis le dernier Conseil, nous avons mis au point la convention qui doit être passée entre nous et l'Office et, ainsi que vous l'avez demandé, il n'est pas question d'architecte dans le nouveau texte. On nous avait parlé de quelques servitudes qui pourraient subsister, mais elles étaient très anciennes et n'existent plus, du fait de changements survenus depuis dans la propriété. Du reste, l'architecte de l'Office et notre ami L'Evesque sont allés s'en rendre compte sur place et nous ont donné tous apaisements à ce sujet.

Dans la convention, il sera tenu compte également de la plus-value possible prise par le terrain en cas de revente. Scapini n'aura qu'à signer cette convention et ainsi nous pourrions, si nous le désirons, retrouver notre argent et être garantis au cas où nous ne voudrions pas garder cette maison.

L'acte de vente va être signé sous peu par l'Office National ; il faudra que la Commission se réunisse, car nous allons entrer dans la période préparatoire. Ce sont là toutes les nouvelles que je peux vous donner et maintenant, nous pourrions, sous forme de conversation, échanger des idées sur la question.

GUILLAM. — Le plus pressé serait de savoir si nous aurons une sortie sur le square Moncey. Voilà une réponse qu'on ne nous donnera pas immédiatement et cela nous arrêtera dans l'étude de nos plans.

SCAPINI. — Le Bureau s'en inquiétera.

CÉRÉ. — Du moment que nous avons une sortie sur la rue Blanche ceci a maintenant moins d'importance.

BRUSSON. — Je voudrais des renseignements sur le corps de bâtiment qui est en façade sur la rue Blanche, afin de savoir comment nous pouvons l'utiliser.

FAUVEL. — D'après les conversations que j'ai eues ici avec les camarades du Bureau et les renseignements obtenus sur place, le bâtiment qui se trouve en façade rue Blanche est loué à usage d'habitation bourgeoise. La boutique sur rue dont l'occupant n'a pas de bail nous serait utile, dès à présent, pour créer un magasin-musée en forme de hall qui serait pour nous un bel objet de propagande.

En ce qui concerne le reste de cet immeuble donnant sur la rue Blanche, si nous envisageons son utilisation immédiate, ce serait pour nous double frais, du fait d'une surveillance, d'un entretien et d'un chauffage séparés de l'installation de la maison proprement dite.

J'ai l'intention, personnellement, de proposer à la Commission

d'envisager dans ce bâtiment qui aura 38 mètres de longueur placé dans le milieu de la propriété, entre cour et jardin, la création au premier étage, au-dessus de la salle de réunion, d'une série de bureaux transformables presque immédiatement, avec le minimum de frais, en locaux d'habitation si, à la suite d'un développement de la maison de retraite ou de la nécessité d'avoir davantage de chambres de passage, nous étions obligés d'agrandir. A ce moment-là, nous donnerions congé aux locataires sur la façade et nous y installerions les locaux administratifs ; mais à l'heure actuelle nous avons dans le fond de la propriété un hôtel particulier qui sera à démolir. J'y envisagerais, pour ma part, en face le passage, visible de la rue Blanche, un hall de réception, ensuite une salle de 140 mètres carrés avec estrade pouvant contenir 250 personnes. Il faudrait prévoir un passage pour aller de la cour au jardin.

Au rez-de-chaussée, également un petit salon, un office, une salle à manger, etc.

J'ai du reste établi une petite note que je remets au Bureau, où sont prévues les organisations des étages supérieurs : chambres, salles de bains, et aussi une salle d'exercices physique, car il y a des camarades qui ne négligent pas le sport, ce qui nous fait plus de bien que cinq kilomètres de marche à la vitesse à laquelle nous pouvons la faire.

La Commission examinera toutes les suggestions que les camarades nous adresseront, c'est ainsi que nous arriverons à établir une maison qui nous donne entière satisfaction.

BOIS. — Le projet auquel j'ai pensé se rapproche de ce que vient de nous dire Fauvel. J'y prévoierais un assez grand nombre de chambres pour les pensionnaires et pour que nos camarades de passage trouvent de la place.

AMBLARD. — Il est intéressant de noter que les membres de la Commission nous indiquent que déjà ils ont songé à ce que serait notre nouvelle maison. Fauvel vient de nous donner un projet et Bois nous dit qu'il a aussi le sien. Nos camarades verront que tout cela est sérieusement à l'étude et je crois que la Commission dont Bois est président pourra se mettre au travail, dès à présent, pour mettre sur pied un projet.

SCAPINI. — Je vois avec plaisir que des administrateurs préparent avec soin l'édification de notre maison et je pense que notre Commission nous apportera des projets qu'il nous sera intéressant d'étudier.

Je voudrais maintenant vous faire part d'une communication que j'ai reçue. Les organisateurs de l'Exposition féline demandent à faire leur Exposition Internationale au bénéfice de l'Union à la Salle Wagram. J'espère que c'est intéressant; je transmets la lettre à Amblard. L'Exposition ouvrant le 1<sup>er</sup> décembre, il faudra se mettre rapidement en rapports avec les organisateurs pour savoir de quelle manière nous devons y participer.

FAUVEL. — S'il faut avancer de l'argent non, mais si nous ne risquons rien, on peut accepter.

SCAPINI. — Voulez-vous que nous donnions notre accord en principe ?

FAUVEL. — Ce sera toujours un objet de propagande.

GULLAM. — Je voudrais attirer l'attention du Bureau sur le vœu que nous avons émis tendant à ce que tous les enfants des grands mutilés soient pupilles de la Nation. Je crois que l'affaire est accrochée au Sénat; le Bureau pourrait tenter une nouvelle démarche.

SCAPINI. — C'est entendu, nous interviendrons encore au Sénat.

COURTEIX. — Je voudrais demander à notre camarade Amblard s'il a fait une démarche au sujet de la demande que j'avais faite au dernier Conseil concernant l'augmentation des droits de chancellerie pour les nouveaux promus dans la Légion d'honneur.

AMBLARD. — La réponse à la démarche que nous avons faite au ministère de la Justice a été négative; c'est la grande chancellerie qui nous a fait savoir qu'il ne pouvait pas être fait de distinction entre tous les légionnaires. On doit payer 200 francs à partir du mois d'août, mais nous avons l'intention de reprendre la question.

L'EVESQUE. — L'ordre du jour appelle la ratification du dépôt que nous devons faire chez M. Sargenton, pour être vendues par celui-ci, de 50 cinquèmes de parts de la Société Civile de la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

SCAPINI. — Personne n'est d'avis contraire ?

Approuvé.

L'EVESQUE. — Vous êtes appelé maintenant à accepter un legs fait par M. Solirène d'une somme de 5.000 piastres.

SCAPINI. — Il y a dans ce legs beaucoup de difficultés, mais nous acceptons toujours sous bénéfice d'inventaire.

Adopté à l'unanimité.

L'EVESQUE. — Nous avons reçu les demandes d'adhésion de :

BESSAC (Antoine), au Mas de Saint-Géry (Lot). 100 % art. 10, titre définitif, carte du Combattant.

GRIL (Emile), rue Meynaux, Béziers (Hérault), 100 % art. 10, titre définitif, carte du Combattant.

MICHEL (Eugène), 21, rue Croix-de-Régner, Marseille (Bouches-du-Rhône), 130 % art. 10 et 12, titre définitif, carte du Combattant. (Faisait partie de l'Union antérieurement, en qualité de membre provisoire.)

VICTORIN (Irénée), 42, avenue Saint-Cassien, La Bocca, Cannes (Alpes-Maritimes), 100 % art. 10, titre définitif, carte du Combattant.

AMBLARD. — Ces camarades remplissent les conditions pour être admis en qualité de membres titulaires; le Bureau a examiné les dossiers.

SCAPINI. — Personne n'a d'observations à présenter ?

Pas d'avis contraire ? Adopté.

BRUSSON. — Je voudrais rappeler au Bureau le vœu voté par la dernière Assemblée générale concernant la modification des règlements intérieurs de l'Union.

AMBLARD. — Le Bureau a justement, mercredi dernier, décidé de revoir tous les règlements. Nous allons faire cette étude très prochainement et nous convoquerons les camarades.

BRUSSON. — Un camarade me demande au sujet des postes de T.S.F. s'il est nécessaire de faire la déclaration.

ROY (G.). — Oui, en faisant la demande d'exonération.

SCAPINI. — L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Nous publions ci-dessous deux lettres de nos camarades, bons militants de l'Union, qui nous font part de leurs idées au sujet des pensions. Nous les remercions de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité et pouvons leur assurer que le Bureau et le Conseil d'administration de l'U.A.G. conservent toujours au premier rang de leurs préoccupations le souci de la défense de nos pensions, unique moyen d'assurer la vie de nos foyers. Non seulement les avantages réservés aux anciens combattants, mais les intérêts particuliers des Aveugles de guerre ont été sauvegardés et nous nous attacherons à conserver intacts les droits qui nous ont été accordés.

## LETTRE DU CAMARADE EISELE

« Mes chers camarades,

« Beaucoup d'entre vous ont jeté les hauts cris lorsque nous avons accepté la possibilité de la révision des pensions d'une certaine catégorie de camarades.

« Permettez-moi de vous faire remarquer que cela ne peut vous intéresser particulièrement. Mais il y a une question beaucoup plus grave, c'est la possibilité d'une réduction de nos pensions à la base, d'après les projets qui sont susceptibles d'être présentés, qui sont, on peut le dire, sous roche.

« Il me semble que s'il y a des sacrifices à demander au pays, j'ose espérer que nos dirigeants ne s'attaqueront pas à des hommes tels que nous qui avons donné le meilleur de nous-mêmes : la vue. Je pourrais même faire remarquer que les Aveugles de guerre sont les moins favorisés au point de vue des pensions, et pourtant nous sommes les vainqueurs, notre sacrifice n'a pas été moins grand que celui des autres puissances, aussi, mes chers camarades, je m'adresse à l'Union des Aveugles de Guerre, ce qui veut dire à tous les camarades de France, qui seront, je crois, de mon avis, pour que l'on ne touche à nos pensions sous aucun prétexte.

« Nous devons faire confiance, avec l'appui de tous nos camarades, à notre Conseil d'administration ; nous ne pouvons laisser porter atteinte à des droits que nous avons arrachés morceau par morceau et qui ne sont qu'une petite compensation à la perte que nous avons subie, car nul ne peut connaître la souffrance morale de l'éternelle nuit dans laquelle nous sommes plongés, cela n'a pas de prix.

« Jean EISELÉ. »

## LETTRE DES CAMARADES CHESNEAU LOUIS ET MARTIN CHARLES

« Serrons les rangs !

« Certaines Associations de Mutilés de province dans certaines réunions qui avaient fixé à notre égard une diminution de 6 % sur nos pensions, se sont permis de vouloir amoindrir les pensions des grands mutilés en faveur de la stabilisation des petits pensionnés à

notre préjudice. Nous estimons que si le budget des finances est en déficit — ce que nous regrettons sincèrement — ce n'est pas en touchant à ce qui nous est indispensable chaque jour à notre existence que ce dernier budget doit se relever.

« D'autre part, il serait à souhaiter :

« 1° Que la pension des grands mutilés soit réversible à la tierce personne, même si cette dernière a contracté mariage après les hostilités ;

« 2° Que les enfants des grands mutilés deviennent pupilles de la Nation sans tenir compte à leur égard des dates de naissance, comme l'a approuvé en son temps la Chambre des Députés, mais que le Sénat avait repoussé. A ce sujet, il serait à désirer qu'une délégation de camarades grands mutilés se forme pour obtenir auprès du Sénat le vote que le Palais-Bourbon a approuvé.

« Chers camarades, serrons les rangs, car aujourd'hui, plus qu'hier, notre union sacrée nous est indispensable pour défendre nos droits que certaines Associations se plaisent à nous marchander. »

---

N. D. L. R. — Il est à remarquer que toutes les veuves de guerre ont droit à pension, ainsi qu'en a fait foi une récente réponse du ministre des Pensions.

---

Nous recevons une communication de notre camarade Masselier, que nous publions ci-après :

## Les aveugles en Bulgarie

(d'après D. Kolev, trésorier de l'Association des Aveugles bulgares)

Extrait d'Esperanta Ligilo, avril et mai 1933)

Jusqu'en 1905, aucune action typhlophile n'existait en Bulgarie. Selon les vieux usages slaves, les aveugles chantaient souvent de beaux chants populaires en s'accompagnant sur la « guzla » à trois cordes. Nos vieilles légendes racontent que ces artistes aveugles étaient fréquemment appelés à se produire dans les cours royales et les grandes fêtes publiques. De nos jours, nombre d'aveugles gagnent encore leur vie par la musique et le chant, dans les églises, les restaurants, etc.

En 1905, notre éminent oculiste, professeur K. Pachev, publia

sa brochure « L'Hygiène des yeux ». Son initiative provoque la création de notre première Ecole pour jeunes aveugles. Cette Ecole encore unique, installée à Sofia, accepte les enfants de 7 à 14 ans. Une initiative de notre Association a fait prolonger de 7 à 9 ans la durée de l'enseignement complet. Les programmes correspondent à ceux des voyants, plus : musique, broserie et confection de pantoufles. Aux jeunes filles est enseigné aussi tricot, filet, etc. Le nombre des élèves est actuellement d'environ quatre-vingts ; les deux dernières années sont consacrées à la pratique de la musique ou d'une autre profession. Nous devons cependant constater que la plupart des élèves sont ensuite impuissants à vaincre les difficultés de l'existence, sans protection spéciale de la part de l'institution de la Société ni de l'Etat. Les aveugles finirent pas comprendre la nécessité de l'union pour l'amélioration de leur sort. En 1920 se constitua l'Association des Aveugles Bulgares.

Citons quelques passages de nos statuts :

1° ... siège central à Sofia et filiales dans toutes les localités habitées. Son but est de défendre par tous les moyens les intérêts et matériels et moraux des aveugles en Bulgarie.

2° ... L'Association poursuit la création d'établissements spéciaux pour préparer à une vie laborieuse et utile, aider les travailleurs capables et hospitaliser les incapables.

3° ... Ateliers d'Etat, communaux et privés, dans lesquels les aveugles puissent mettre en œuvre leurs connaissances professionnelles.

4° ... Orchestres d'aveugles, — leur fournir répertoires et travail.

5° ... augmenter le niveau intellectuel par constitution de bibliothèques, revues, cours, conférences...

6° ... bourses d'études pour l'étranger...

7° ... action coordonnée avec toutes autres organisations d'aveugles ou pour aveugles, en Bulgarie et en tous les autres pays.

Si l'on tient compte des conséquences économiques désastreuses de la guerre, on appréciera d'autant les importants résultats acquis pendant les douze ans d'existence de notre Association.

Elle commença par créer un orchestre d'aveugles dont les recettes furent précieuses pendant la période difficile d'organisation. Des tournées de concerts à travers tout le pays constituèrent en outre toute la propagande faite pour démontrer les capacités professionnelles des aveugles. Nos orateurs stimulaient le public en le renseignant sur les progrès réalisés par nos camarades des autres pays. Les conditions économiques de plus en plus défavorables nous ont contraints à cesser

le fonctionnement régulier de cette entreprise, dont les tournées se font beaucoup moins fréquentes.

A plusieurs reprises, nous avons essayé de créer des ateliers de vannerie. Ce métier s'est avéré pour nous peu rémunérateur, parce que, d'une part, l'organisation de la vente est trop onéreuse et, d'autre part, trop grande pour nous la concurrence industrielle. L'Association ne peut plus guère envisager que le placement du travail individuel. Cette tâche sera grandement facilitée si, comme nous l'espérons, la municipalité de Sofia construit et met à notre disposition les locaux nécessaires. L'Association créa un cours d'apprentissage des balais. Là encore le succès est subordonné à l'organisation rationnelle des débouchés trop fermés par la concurrence des voyants. Diverses tentatives ont été faites pour trouver aux aveugles des emplois dans l'industrie. La prévention irréductible des employeurs paralyse cet effort. L'Association a pu faire attribuer à une vingtaine de ses membres des emplacements extrêmement favorisés sur les plus importants marchés de Sofia. Autre résultat appréciable de nos multiples démarches : les membres de notre Association domiciliés à Sofia sont munis maintenant d'une carte de circulation gratuite sur les tramways, valable pour l'aveugle et son guide. Nous avons obtenu également pour les aveugles de Sofia l'entrée gratuite des bains municipaux. Obtenu enfin l'entrée gratuite des aveugles dans les théâtres de la ville.

En 1929, l'Association a acquis un « Foyer pour les femmes aveugles » et provoqué en 1930 la création d'un Comité de dames bienfaitrices qui assure l'entretien régulier de cette fondation. Quinze femmes aveugles y logent présentement. Le 7 avril de chaque année, pour fêter l'anniversaire de cette création, une Exposition a lieu pour la vente des travaux des femmes aveugles.

Depuis 1927, la vente, dans les écoles, les usines, les mines d'un calendrier de poche de l'Association des Aveugles, est une bonne source de revenus.

En 1928, a été fondée la « Bibliothèque des Aveugles de Bulgarie ». Elle n'est guère riche. Il y a tout à faire. Cette Bibliothèque et l'Association coopèrent à l'édition d'une revue en noir « Le Sort » qui fait naturellement une très grande place aux informations typhlophiles. En 1931, la Bibliothèque a édité une brochure de « prophylaxie » par laquelle, tout en luttant contre la cécité, elle se procure quelques ressources.

L'Association des Aveugles Bulgares est en train d'organiser une loterie pour un million de levas. Le bénéfice servirait à l'achat d'une nouvelle maison pour les besoins de l'Association.

En automne de cette année, l'Association a l'intention de présenter aux Pouvoirs publics les desiderata dont voici la liste :

1° Demi-place et gratuité du guide sur les chemins de fer bulgares ;

2° Exemption de toutes sortes de taxes ;

3° Droit pour les aveugles civils (comme pour ceux de guerre) à des kiosques pour la vente de tabac, cartes postales, journaux, timbres et divers bibelots ;

Subvention annuelle à l'Association.

Nous avons maintenant de grands espoirs que notre action et notre propagande obtiendront enfin de nos parlementaires une attention qu'ils nous avaient jusqu'à naguère refusée.

Notre Association affecte chaque année sur son budget quelques dizaines de milliers de levas à l'installation de travailleurs, aux soins médicaux, convalescence et autres besoins urgents. Un vestiaire fonctionne, la « canne blanche » est officiellement adoptée depuis mai 1932.

En 1922, nous avons provoqué la constitution d'une Société d'assistance aux aveugles, dirigée par des voyants. Son principal objectif était la construction et l'entretien d'un Institut pour aveugles adultes. En dix ans, un million et demi de levas seulement ont été trouvés pour une entreprise dont la mise en marche réclamait vingt millions. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est construit, mais faute d'argent, les travaux sont suspendus. Notre Association a décidé de s'adjoindre un Comité d'aides-voyants et de prendre à son compte l'achèvement de l'entreprise qui risque de vraiment trop s'éterniser.

Nous avons cinq catégories de membres :

1° Les membres actifs, ne possédant pas une vision supérieure à 25 %, habitant la Bulgarie, sans distinction de sexe, religion, nationalité, âgés d'au moins 18 ans, n'étant plus pensionnaires d'une Ecole d'aveugles et ne pratiquant pas la mendicité. Ils paient une cotisation minima de 12 levas et collaborent activement à la réalisation des buts sociaux. Ces membres sont actuellement d'une centaine.

2° Les membres passifs (environ 300), aveugles ne remplissant

pas les conditions exigées des membres actifs. Ils ne paient pas de cotisation, sont exempts de tous devoirs particuliers et reçoivent tous services possibles.

3° Les membres auxiliaires, qui paient une cotisation minima de 12 levas et rendent quelques services à l'Association. Ils sont actuellement environ 200.

4° Les membres bienfaiteurs (nous n'en comptons encore que deux) qui, une fois pour toutes, ont fait à l'Association un don en argent ou en nature d'une valeur minima de 5.000 levas.

5° Les membres d'honneur (nous n'en comptons encore également que deux) pour services extraordinaires rendus à l'Association.

Les membres bienfaiteurs et membres d'honneur reçoivent leur titre du Congrès de l'Association. Seuls les membres actifs et les membres d'honneur ont le droit de vote et sont éligibles au Conseil d'administration.

L'organisation des aveugles de guerre « Temnina » (L'Obscurité) limite son action à la défense d'intérêts et avantages conférés par la législation relative aux victimes de la guerre. Les invitations faites par notre Association à celle de nos camarades de guerre pour une union organique n'ont, jusqu'à présent, reçu que des réponses négatives.

Enfin, depuis 1931, existe une toute petite Association « dissidente » de pensionnés pour cécité consécutive au travail, accidents, etc.

Pour conclure cette esquisse, ne craignons pas d'affirmer que l'Association des Aveugles Bulgares est la seule organisation qui, dans notre pays, défend et défendra encore longtemps avec toute la vigilance désirable, les intérêts de toutes les victimes de la cécité. Elle viendra à bout de sa formidable tâche, pour peu que la compréhension du public lui vienne en aide. Notre pauvre pays, éprouvé par tant de guerres, se débat encore dans de terribles difficultés, mais notre peuple a bon cœur et nous aidera à réaliser au mieux l'avenir des aveugles de Bulgarie.

D. KOLEV.

(Traduction résumée de A. Masselier.)

— Je n'étais plus très jeune en 1914, mais j'avais encore une bonne santé, et c'est tout naturellement que j'ai pensé à m'engager. Ne croyez-vous pas que, malgré tout, j'ai mieux fait d'entreprendre ce que vous savez ?

Chacun devine aisément le sens de ma réponse ; et, de fait, comment aurais-je pu hésiter à le rassurer sur la valeur de son action, alors que j'avais été parmi ceux qui en avaient recueilli les plus clairs bénéfices ?

D'autres certes, dont beaucoup sont inconnus, ont tâché d'alléger le poids de la souffrance, qui, dans ces temps héroïques, écrasait impitoyablement les éléments vitaux de la nation. Mais en est-il qui, plus que Brieux, se soient faits humbles, aient tenté de se mettre à la portée de tous, aient volontairement ignoré les différences sociales et ne se soient pas laissés rebuter par les tâches les plus ingrates ou les détails les plus fastidieux ?

Après avoir servi comme simple infirmier à Chartres, il suit bientôt la trace de Valentin Haüy et, dès 1916, réserve tous ses soins à ceux qui lui semblent le plus éprouvé, aux Aveugles de Guerre.

Officiellement chargé de cette délicate mission, il y consacre tous ses efforts, son ardeur et son âme d'apôtre. Durant les hostilités, il fonde le *Journal des soldats blessés aux yeux* d'où j'extrais, dans le numéro de mars 1917, le passage suivant :

« Je pense que plus tard, lorsque les historiens voudront montrer combien l'âme française est capable d'énergie et de belle humeur, c'est dans ce modeste *Journal des blessés aux yeux*, qu'ils trouveront les exemples à la fois les plus significatifs, les plus forts, les plus beaux et le plus attendrissants. »

Si les pages dont il s'agit sont fertiles en traits éminemment touchants, j'incline à croire, malgré tout, que leur lecture met surtout en lumière l'infinie bonté d'Eugène Brieux, les merveilles sans doute insoupçonnées de son apostolat et le souffle d'humanité qui anime son prodigieux labeur. Nous y surprenons une âme délicate et tendre, un cœur dont la générosité ne connaît pas de limite, une intelligence sans cesse en alerte et soucieuse de ne pas se confiner dans le rêve, une conscience toujours inquiète de savoir si elle a vraiment accompli ce qu'elle avait assigné à son activité.

Lors de son décès, Mlle Arbel, son infatigable collaboratrice, m'écrivait pour marquer sa surprise à constater le mutisme de la presse au sujet de l'œuvre entrepris par Brieux dans le domaine de la réédu-

cation, et me citait à ce propos la réflexion d'un ami de l'auteur dramatique :

— C'est encore sa plus belle pièce.

Parmi tous les problèmes d'ordre matériel ou moral qui se posaient journellement, il n'en est pas un seul qui lui ait échappé.

Sur le champ, il comprit qu'une reprise même partielle de notre activité longtemps paralysée, serait le seul remède à nos épreuves. Aussi, après avoir quitté Chartres, installe-t-il promptement quelques ateliers à Paris, aux Quinze-Vingts, à l'Hôtel-Dieu, à Lariboisière, au Panthéon, où une cinquantaine de blessés apprennent à confectionner des broches. Mais à peine cette émulation créée, se pose un autre problème, celui des débouchés, car il faut bien tirer profit de cette industrie inattendue.

Sans plus tarder, il se rend en Suisse, pour y « faire l'article », ainsi qu'il disait, en proscrivant délibérément toute vaine attitude académique. Le succès est grand, comme il fallait le prévoir avec un courtier aussi éloquent et aussi persuasif ; cependant, il ne suffit pas à permettre l'écoulement des stocks dont la masse ne fait que s'accumuler. C'est alors que, secondé par Mme Brisson, « la bonne cousine des Annales », il entreprend une conférence, qui lui permet enfin d'absorber aisément la production des broches.

Fort de son expérience, il édifiera plus tard, sous les auspices de M. Justin Godard, dix-huit centres de rééducation, répartis à travers le territoire, et dans lesquels on enseignera vannerie, tonnellerie, menuiserie, dactylographie, sténographie, et même tricotage, ce dernier métier pourtant réservé de préférence aux aveugles bi-manchois.

Mais là ne se bornent pas ses efforts : il veut, pour ses protégés, la sécurité morale, aussi bien que de meilleures conditions matérielles d'existence.

Et, non content de parer aux problèmes de l'heure, il songe à l'avenir car, dans son esprit, ces chers blessés doivent avant tout s'orienter vers la constitution d'un foyer ; le mariage, telle est sa constante préoccupation ; il y revient sans cesse.

« On ne doit pas accepter pour eux une vie sans amour et une vieillesse sans enfant. »

Pourtant, il ne se dissimule pas les périls qui guettent ses protégés :

« Nos blessés ne doivent pas se laisser épouser par intérêt ; ils ne doivent pas non plus se laisser épouser par pitié. »

La pitié ! Voilà bien le noeud vital du problème, l'enjeu des luttes soutenues sans trêve par Brioux, et grâce au succès desquelles nous lui devons d'avoir épargné à notre dignité bien des atteintes !

Ce n'est pas seulement par sa plume que Brioux s'efforça de vaincre les obstacles et les préjugés ; souvent, il lui arrivait de mettre en œuvre tous les ressorts de sa forte personnalité, de se rendre lui-même au chevet d'un nouveau blessé, dont la détresse lui avait été signalée, et presque toujours il venait à bout de ces défaillances, tant son ascendant était irrésistible.

Je le constatai moi-même, lorsque je lui fus présenté, pendant l'automne de 1917.

Et depuis cette époque, j'eus maintes fois l'occasion d'apprécier à nouveau la vigueur de son impulsion : ce fut tout d'abord à Neuilly, dans cette charmante villa du boulevard Victor-Hugo, où il fonda son Ecole supérieure de rééducation. Il y venait régulièrement et, avec sa bonhomie coutumière, il prenait place à nos côtés, partageant notre repas et se mêlant à nos propos. J'eus souvent la bonne fortune d'être son voisin de table, et d'apprécier le charme de sa conversation, toujours animée ; il aimait à conter ses voyages et, lorsqu'il évoquait son séjour au Japon, il soulignait d'une ironie légère et sans acrimonie la manière originale dont Loti avait pris connaissance du pays pour composer *Madame Chrysanthème*.

Au printemps de 1918, il vint se fixer à Tours, pour se tenir à proximité de la retraite que nous avait imposée les bombardements ennemis, et, tout comme à Paris, il ne manquait pas de stimuler notre zèle par sa présence agissante et ses conseils éclairés ; quand il nous surprenait aux heures de repos, souvent, il se complaisait à suivre nos assauts d'escrime ou à réjouir ses oreilles des chœurs organisés à son intention.

En 1918, au moment où je m'installai à l'Ecole polytechnique, il tint à me conduire en personne auprès du général ; grande fut la surprise des camarades avec qui je m'entretenais devant le porche de la rue Descartes, lorsque, descendu de sa voiture, Brioux m'interpella gaiement pour m'accompagner ; je ne saurais dire qui, de nous deux, en cet instant, était le plus heureux.

Il n'acceptait d'ailleurs aucun remerciement et se plaisait à répéter qu'il désirait seulement notre amitié, et que cette seule perspective le payait de ses peines.

Il y a quelques années, je lui rendis souvent visite, rue Victor-Massé,

pour lui soumettre les premières notes qui devaient constituer le cadre des souvenirs que je publiai par la suite en juin 1930, et qu'il voulut bien honorer d'une préface.

Dès le seuil du bureau, c'était la même cordialité dans l'accueil, puis la même franchise dans l'appréciation de mon travail ; il ne cessait de me répéter :

— Dites « je » ; un récit ne saurait être animé, s'il est constamment le fait de tiers ; ce que je veux, ce sont vos impressions personnelles, directes, le reflet de votre âme, de vos nerfs, de votre cœur.

Avec sa parfaite connaissance du grand public, et de ses faiblesses, il me déclarait parfois, non sans une pointe de malice :

— Lorsque vous rédigez un livre ou un article de revue, il est bon que, de place en place, vous dépassiez le niveau du lecteur moyen ; il conserve toujours l'illusion de vous bien comprendre, et cela flatte sa vanité. Croyez en mon expérience de journaliste, car, au début de ma carrière, à Rouen, j'ai souvent eu recours à cette méthode, et je ne m'en suis jamais repenti.

L'entretien terminé, il me reconduisait jusqu'à sa porte, en me prenant délicatement par le bras, et, tandis que je le remerciais :

— Laissez, mon cher ami, cela me rappelle Neuilly et Rochecorbon. Du courage ! Remettez-vous au travail et ne craignez pas de faire constamment appel aux faits. Allons, à bientôt !

En évoquant le charme de ces entretiens, je demeure environné de tristesse, à la pensée que désormais, je ne pourrai plus revivre de tels moments ; j'ai l'impression qu'un choc brutal et soudain m'a détaché du passé ; subitement, je me sens vieilli, en songeant que disparaît avec Brieux le lien qui me rattachait plus fortement à ma vie d'autrefois, et c'est maintenant que je mesure la portée de son influence sur ma destinée.

Maître, s'il advenait qu'un jour, je fusse tenté de ne plus croire à la vertu de l'homme, c'est vers votre souvenir que je me tournerais, pour y chercher refuge, et retrouver la confiance qui m'aurait abandonné. Dès aujourd'hui, j'ai la certitude que la seule contemplation de votre vie, qui ne fut qu'un beau et sublime apostolat, suffirait à me redonner la confiance en moi-même et en mes semblables.

Qu'importent la laideur et l'ignominie que parfois nous sommes contraints de côtoyer, pourvu que notre regard soit assez lucide pour s'en détacher, et se fixer sur des flambeaux qui répandent alentour de

sublimes clartés. Jadis, vous refusiez notre gratitude et demandiez seulement notre amitié ; que pour ma part, elle vous soit acquise à jamais, et que béni soit le jour où je vous connus, vous admirai et vous aimai de toute la ferveur dont mon âme est capable !

René ROY.

## SOUSCRIPTION POUR LE BUSTE DE BRIEUX

Nous avons annoncé, dans notre dernier bulletin, l'ouverture d'une souscription pour l'exécution du buste que l'Union des Aveugles de Guerre veut ériger pour honorer la mémoire de Brieux.

Nous publions ci-après la première liste des souscriptions reçues :

Goubin, 100 fr. — Holveck, 10 fr. — Guillam, 10 fr. — Chauvel, 10 fr. — Gentilhomme, 10 fr. — Bellenger, 10 fr. — Moluçon, 5 fr. — Brusson, 20 fr. — Jung, 10 fr. — Potereau, 10 fr. — Sourd, 10 fr. — Cladier, 10 fr. — De Diégo, 10 fr. — Devèze, 50 fr. — Le Daim, 18 fr. — Clairotte, 10 fr. — Héron, 50 fr. — Delplanque, 5 fr. — Houdré, 25 fr. — Defours, 25 fr. — Moulin (E.), 20 fr. — Magnenet, 20 fr. — Leveau, 10 fr. — Ballu, 25 fr. — Favret, 10 fr. — Noireaux, 10 fr. — Boitel, 15 fr. — Veillet, 50 fr. — Chupin, 10 fr. — Chezeaud, 20 fr. — Piollet, 5 fr. — Despinardes, 20 fr. — Antoine, 50 fr. — Plateau, 20 fr. — Vitré, 10 fr. — Boucq, 20 fr. — Delaunay, 30 fr. — Dessenne, 10 fr. — Cassar, 10 fr. — Michelet, 50 fr. — Tisserand (T.), 10 fr. — Veyrat, 15 fr. — Hadot, 20 fr. — Cohen, 20 fr. — Barrallon, 10 fr. — Charlat, 10 fr. — Coué, 10 fr. — Becker (R.), 10 fr. — Lacombe, 5 fr. — Malgat, 10 fr. — Guyollot, 10 fr. — Saillot, 10 fr. — Salvanès, 10 fr. — Tremeau, 10 fr. — Monribot, 20 fr. — Amblard, 10 fr. — Codhant, 10 fr. — Rigaux, 10 fr. — Rouvreau, 10 fr. — Bequart, 10 fr. — Roy (René), 100 fr. — Lebrun (S.), 10 fr. — Courtemanche, 10 fr. — Emo, 10 fr. — Peyron, 20 fr. — Petit (Joseph), 10 fr. — Reyné, 20 fr. — Brébion, 15 fr. — Boche, 25 francs.

N.-B. — Nous prions nos camarades de bien spécifier dans leurs envois par chèques postaux ou mandats-cartes s'il s'agit de leur cotisation pour 1934 ou de leur participation à la souscription.

## NOTES ET INFORMATIONS

### Le Quinzième Anniversaire de l'Union des Aveugles de Guerre

Nous avons maintenant quinze années d'existence. C'est en effet le 1<sup>er</sup> décembre 1918 que fut fondée l'Union des Aveugles de Guerre, à Paris, Salle du Musée Social.

Tous nos camarades se rappellent nos débuts bien difficiles souvent, mais pleins d'espoir. Nous aurions désiré fêter cette date avec un certain éclat, supposant que la réalisation de notre Maison serait à cette époque très avancée, malheureusement il nous a été impossible de mener plus rapidement toutes les démarches et l'Assemblée générale extraordinaire, que nous pensions réunir en décembre pour communiquer à tous les membres de l'U.A.G. les décisions définitives prises par le Conseil sur cette question, n'aura pas lieu. Ce n'est qu'un retard de quelques mois, mais nous ne voulions pas laisser passer décembre 1933 sans marquer cette date qui est celle de notre quinzième anniversaire.

H. A.

### Lettres des Aveugles de Guerre Canadiens

Nous avons reçu de M. E. A. Baker, secrétaire général des Aveugles de Guerre Canadiens, la très aimable lettre dont nous vous faisons part, à laquelle nous n'avons pas manqué de répondre en adressant le salut des Aveugles de guerre français à leurs frères canadiens :

« Monsieur,

« L'année dernière vous avez bien voulu accueillir les salutations fraternelles adressées par leurs camarades du Canada aux Aveugles de Guerre français, et encore, cette année, c'est mon agréable devoir de vous dire que les membres du Sir Arthur Pearson Club of Blinded Sailors and Soldiers of Canada, récemment réunis à Pearson Hall dans

cette ville de Toronto, ont voulu réaffirmer, à l'unanimité, le sentiment de fraternité et de solidarité qui les anime à l'égard des camarades français.

« Etant peu nombreux (nous ne sommes que 170 — ou peu s'en faut — dont 30 en Angleterre) et notre pays étant, du reste, très vaste, il n'y a jusqu'ici aucune publication spéciale destinée aux Aveugles de Guerre canadiens.

« Dans l'espoir que vous-même et tous les membres de votre Association voudrez bien agréer les salutations fraternelles de vos frères du Canada et que l'an qui vient ne cache, pour vous, dans son sein que du bon et du grand, je vous prie, cher Monsieur, d'agréer l'assurance de ma haute et fraternelle estime.

« E. A. BAKER. »

### Le Bureau de l'U. A. G. reçu par M. le Président de la République

Le 13 novembre dernier, les membres du Bureau de l'U.A.G. ont été reçus à l'Elysée par M. le Président de la République, auquel ils étaient venus demander de bien vouloir présider le banquet de l'Union pour 1934.

M. Albert Lebrun a réservé un accueil très cordial au Bureau de l'U.A.G. et a accepté l'invitation qui lui était présentée.

Ne pouvant, dès à présent, fixer son emploi du temps pour 1934, il nous a fait savoir qu'il nous accorderait un dimanche fin avril ou début de mai l'année prochaine, en proposant de nous mettre d'accord sur la date précise vers la fin du mois de février.

Nous indiquerons donc à nos camarades quelle sera la date de notre Assemblée générale, dès que M. le Président de la République nous aura fixés à ce sujet.

## La Société "Les Amis des Soldats Aveugles"

La Société « Les Amis des Soldats Aveugles » nous communique la note suivante :

### *Jardin d'Enfants de la Forêt d'Eu (Ecole de plein air pour enfants)*

Le Jardin d'Enfants de la Forêt d'Eu est situé à Eu, à deux kilomètres du Tréport. Il reçoit des enfants de trois à sept ans (exceptionnellement les fillettes peuvent être conservées jusqu'à neuf ans) pour une durée minimum de deux mois.

La maison, spacieuse et ensoleillée, est située dans un parc boisé de plusieurs hectares et peut recevoir une quarantaine d'enfants. La directrice, infirmière de la Croix-Rouge, diplômée de l'Ecole Centrale de Puériculture, est spécialisée dans les questions de pédagogie et d'hygiène infantile.

Le certificat de vaccin est exigé ainsi qu'un examen médical d'entrée.

Droit d'admission : 60 francs.

Prix de la journée : 10 francs.

Pour tous renseignements, écrire à la directrice, Mme de Marande, Pavillon de Joinville, à Eu (Seine-Inférieure), ou à la Société des « Amis des Soldats Aveugles », 6, rue de la Bienfaisance, Paris (8<sup>e</sup>).

La Société « Les Amis des Soldats Aveugles » nous prie d'insérer l'avis suivant :

« M. Robert Bourin, architecte expert diplômé du Gouvernement, demeurant, 5, rue Washington, à Paris (8<sup>e</sup>), offre de donner, à titre gracieux, des consultations gratuites aux Aveugles de Guerre qui désirent acheter ou construire un pavillon. Ceux de nos camarades qui désireraient profiter de cette offre n'auraient qu'à s'adresser à la Société « Les Amis des Soldats Aveugles », 6, rue de la Bienfaisance, à Paris (8<sup>e</sup>), qui leur donnerait un mot d'introduction auprès de M. Bourin. »

### Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 27 octobre, publiant le décret du 19 octobre 1933, est promu pour prendre rang du 29 mars 1933 :  
BOENIGEN (Charles, Antoine), ancien soldat au 40<sup>e</sup> Régiment d'Inf.

Au *Journal Officiel* du 23 novembre, publiant le décret du 17 novembre 1933, sont promus :

### *Au grade d'officier :*

BARBIER (Eugène-Julien-Léon), ancien caporal au 7<sup>e</sup> Rég. de Génie.

BAUMES (René-François-Fulcrand), ancien sergent au 359<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

BOCHE (Florentin, Louis), ancien soldat au 117<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

BUISSONNIÈRE (Jean), ancien soldat au 35<sup>e</sup> Rég. d'Inf. Coloniale.

CLÉMENT (René-Edouard), ancien soldat au 160<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

DELENGAIGNE (François-Auguste-Louis), ancien soldat au 272<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

DUPUY (Paul), ancien soldat au 63<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

FERMON (Maurice-René), ancien soldat au 150<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

GROBI (Jean-Germain), ancien soldat au 1<sup>er</sup> Rég. de Zouaves.

KERANGALL (Vincent-Olivier), ancien soldat au 2<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

LECARDONNEL (Jean-Pierre-Gustave), ancien adjudant au 25<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

LE ROUX (Jean-Jacques), ancien soldat au 168<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

LEROY (Alfred-Georges), ancien soldat au 361<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

MANGARD (Maximin-Alexis), ancien soldat du 51<sup>e</sup> Bat. de Chasseurs  
Alpins.

MARIOTTI (Jean-Philippe-Ange), ancien soldat du 168<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

MINIOU (Mathurin), ancien soldat du 65<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

MOISAN (Mathurin-Marie), ancien soldat du 116<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

PLOY (Pierre-François), ancien soldat du 42<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

POEZEVARA (Pierre-Louis), ancien soldat du 164<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

SAULNIER (Louis-Auguste), ancien soldat du 327<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

THIERRY (Pierre-Sylvain), ancien soldat du 32<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

### QUELQUES NOUVELLES

Le 11 novembre a eu lieu, comme de coutume, la cérémonie de l'Armistice à l'Arc de Triomphe. La délégation de l'U.A.G., placée en tête du cortège, était formée par un nombre important de nos camarades, que nous remercions de bien vouloir représenter les Aveugles de Guerre auprès du Poilu Inconnu.

Nous avons annoncé, dans notre dernier Bulletin, que le samedi 25 novembre, avait lieu une audition du « Ruban Sonore », réservée spécialement aux membres de l'U.A.G.

Nous voudrions donner beaucoup de renseignements à de nombreux camarades que la question intéresse, malheureusement, l'installation du « Ruban Sonore », dans son nouvel hôtel du 53, avenue Victor-Emmanuel-III, n'est pas terminée, et la démonstration qui nous a été faite ne permettait pas de juger du degré de perfectionnement où est arrivée cette invention.

Les dirigeants du « Ruban Sonore » se sont, du reste, excusés de ce contre-temps et nous ont proposé de revenir sous peu nous rendre compte du fonctionnement des appareils.

Il a été décidé que quelques camarades suivraient la question de très près afin de pouvoir tenir au courant ceux qui ne peuvent assister à ces démonstrations.

---

La Loterie Nationale poursuit son cours avec tout le succès qu'on lui connaît. A chaque tranche, une certaine quantité de billets, limitée malheureusement, est mise à notre disposition et nous les répartissons entre les camarades qui nous en demandent.

Au moment où paraîtra ce Bulletin, il nous restera encore quelques billets de la 6<sup>e</sup> tranche et des billets des tranches qui vont être émises ces jours-ci.

---

## Chronique de l'U. A. G.

---

### Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre 1933, la somme de 16.550 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	1.200
Allocations décès .....	12.000
Allocations caisse maladie .....	3.350

Il y a lieu d'ajouter à ces 16.550 francs, une somme de 32.500 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix-sept demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

---

## ENTRE-NOUS

---

### Naissances

Notre camarade et Mme Vernhes, de Campnac (Aveyron), nous font part de la naissance de leur fils Georges, né le 5 novembre.

Notre camarade et Mme Guis, de Manosque (Basses-Alpes), nous font part de la naissance de leur fils Yves, né le 23 octobre 1933.

Notre camarade et Mme Biourd, d'Illiers (Eure-et-Loir), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Micheline, née le 15 octobre 1933.

Notre camarade et Mme Le Daim, de Langonnet (Morbihan), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Louise, née le 1<sup>er</sup> novembre 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## Mariages

Notre camarade Bellenger (Emile), nous fait part de son mariage avec Mme Thérèse Chauvel, célébré le 28 octobre 1933.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Lefebvre (Charles), de Wasquehal (Nord), décédé le 11 novembre 1933, à l'âge de soixante et un ans.

Né le 9 août 1872, à Wasquehal, notre camarade était caporal au 223<sup>e</sup> Territorial et devint aveugle, le 2 janvier 1917, à Angemback (Alsace).

Réforme à 100 %, article 10, pour cécité complète, il laisse une veuve.

De notre camarade Germain (Claude), de Saint-Urbain (Haute-Marne), décédé le 17 novembre 1933, à l'âge de quatre-vingt et un ans.

Né le 13 septembre 1852, à Saint-Urbain (Haute-Marne), colonel au 1<sup>er</sup> Régiment de Spahis, Germain devint aveugle en service commandé, le 11 novembre 1914, à Montélimar (Drôme).

Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, commandeur de la Légion d'honneur, notre camarade laisse une veuve et un fils. Il était le doyen de notre Association.

De la mère de notre camarade Girardeau, de Cholet (Maine-et-Loire), décédée à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

De la belle-mère de notre camarade Raveleau, de Lège (Loire-Inférieure), décédée le 3 novembre, à l'âge de soixante-quinze ans.

Du beau-père de notre camarade Chapouille, de Casteljaloux (Lot-et-Garonne), décédé le 9 novembre 1933, à l'âge de soixante-douze ans.

De la femme de notre camarade Sabin, de Jarville, décédée le 12 novembre 1933, à l'âge de cinquante-cinq ans.

10 Du père de notre camarade Fernand Arnoux, de La Rochelle (Charente-Inférieure), décédé le 2 décembre 1933, dans sa quatre-vingtième année.

11 Du père de notre camarade Lamy (Aimé), d'Authume (Jura), décédé le 2 décembre 1933 dans sa quatre-vingt-troisième année.

12 Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

## Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Martin (Louis), 20 fr. — Boudra, 5 fr. — Boyer (E.), 60 fr. — Navarron, 10 fr. — Feghoul, 20 fr. — Stephan (Jean), 20 fr. — Passerat, 20 fr.

## Cotisations pour l'année 1934

Beauval, Epstein, Barrat, Feghoul, Dietz, Favier (C.), Eckert, Houot, Mlle Latouche, Fétique, Gollhardt, Langel, Lerousseau, Fouasse, Moluçon, Théret, Delplanque, Defours, Gouriou, Piollet, Brassac, Gallet-Vast, Bellec.

## Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 Octobre 1933

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Noireaux.

Sont présents :

Amblard, Favret, Leveau, Noireaux, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Lagarde, Lauté, Malgat, Muller, Roy (Georges).

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Les camarades : Berthet, Chauvel, Cohn, Drapeau, Evrat, François, Grillon, Hennebicq, Hourcade, Nicolai (Pierre), Rousseau, Saillot.

Excusés : Bertrand, Cabasson, Céré-Labourdette, Derunder, Grillet, Izaac, Laffargue, Nicolaï (Jean), Petitjean, Robert (Maurice), Satgé, Scapini.

N'a pas écrit : Bloncourt.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au secrétaire général : Céré-Labourdette, Nicolaï, Petitjean, Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Bertrand, Robert (Maurice).

A Noireaux : Derunder.

1° Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet. Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières de juin, juillet et août. Adoptées à l'unanimité.

3° Maison des Aveugles de Guerre. Lecture est donnée du projet de convention à passer entre l'U.A.G. et l'Office National des Mutilés, ayant pour but de régler les conditions de jouissance par l'Union de la propriété de la rue Blanche que l'Office doit acheter.

Brusson, Conan, Guillam demandent la modification de la clause qui prévoit l'accord de l'architecte de l'Office au sujet des constructions à entreprendre. Le Bureau accepte ces observations, indiquant qu'au cours des discussions il a été prévu que l'architecte de l'Office ne donnerait son avis qu'à titre de rapport fait à cet organisme.

Lagarde propose une autre rédaction, tandis que Leveau serait partisan de la suppression de cet article. Favret suggère de remplacer le mot accord par « entente avec l'Office National des Mutilés ». Fauvel n'est pas inquiet sur l'application de cette formule qu'il juge d'ordre administratif. Il estime qu'un échange de lettres entre nous et l'Office pourra régler cette question.

Le Conseil se range à cet avis et demande au Bureau de faire le nécessaire.

Au sujet de l'acquisition de l'immeuble, Muller préférerait que l'Union se rendit propriétaire et demandât ensuite au ministre des Finances le don gracieux des droits d'enregistrement.

Conan fait une proposition ayant pour but de demander à l'Office de nous faire don de l'immeuble qu'il aurait acheté, ce qui entraînerait le paiement de certains droits d'enregistrement.

La proposition mise aux voix est repoussée.

Ont voté pour : Conan, Lauté, Muller. Abstention : Guillam. Les camarades Bertrand, Cabasson, Céré-Labourdette, Derunder, Izaac, Laffargue, Nicolaï, Robert (Maurice), Satgé avaient accepté la proposition de convention présentée par le Bureau.

Petitjean s'était abstenu.

Bois invite les camarades qui ont des suggestions à présenter pour l'exécution de la Maison, de les adresser à la Commission qui les étudiera.

Muller demande qu'une Assemblée générale soit convoquée pour mettre les camarades au courant des décisions qui viennent d'être prises. Amblard fait remarquer que l'Union n'achète rien et que les fonds qu'elle utilisera pour cette affaire doivent être employés en immeubles, ainsi que le stipule le décret autorisant l'Office à recueillir en notre faveur le legs Damazy.

Les statuts n'exigeant une réunion d'Assemblée générale qu'en cas d'acquisition faite par l'Union il estime, par contre, qu'une fois les plans de construction établis, les camarades devront être consultés sur l'édification propre de la Maison.

Lagarde partage cet avis et demande que soit rappelé l'article 10 des statuts indiquant que les délibérations prises par le Conseil, relatives à l'acquisition d'immeubles, doivent être soumises à l'Assemblée générale. Le Conseil approuve la proposition de Lagarde, sauf Muller, qui s'abstient.

4° Fixation de la date de l'Assemblée générale. Le Conseil fixe en principe l'Assemblée générale pour fin avril, mais charge le Bureau d'inviter le Président de la République à notre banquet, ce qui décidera de la date exacte.

5° Le Bureau ayant signalé que trois camarades ne remplissaient pas leurs engagements vis-à-vis de l'Union pour le remboursement des prêts maisons, après de nombreuses lettres de rappel, le Conseil invite le Bureau à faire recouvrer ces créances par voie d'huissier, et, au cas où ces camarades ne s'acquitteraient pas de leur dette, à prendre des mesures allant jusqu'à la vente de leur maison.

Questions diverses. Le Conseil prononce l'adhésion au titre de victime civile de : Berlemont (Félix-Joseph), 16, rue des Baudeliers, à Onnaing (Nord), et vote l'allocation accordée à l'occasion de la naissance d'un enfant, pour trois camarades victimes civiles.

Après avis favorable de la Commission, un prêt de 10.000 francs

pour construction est attribué au camarade D..., de Compiègne, victime civile.

Il est décidé qu'une enquête sera faite par notre Régionale de Lille, au sujet de la demande de réintégration présentée par le camarade Occre, de Hénin-Liétard.

Après avoir pris connaissance de la lettre de M<sup>e</sup> Lombard, notaire à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), par laquelle celui-ci nous informe que, par testament déposé en son étude, M. Paul Bevancon, demeurant à Aix, rue Victor-Leydet, 23, y décédé le 8 juin dernier, a légué à l'Union des Aveugles de Guerre, une somme de 1.000 fr., legs qui sera délivré net de tous frais par M<sup>e</sup> Seillard, légataire universel, le Conseil accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires, donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration de l'U.A.G. donne ensuite tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, d'accepter le command qui sera fait par M. de Traversay, à la suite de l'acquisition du terrain de Franceville-Plage (Calvados), moyennant le prix de 20.000 fr.

Le Conseil ratifie le dépôt fait chez M. Sargenton, agent de change à Paris, pour être vendues par celui-ci, de 50 actions Sous-Comptoir des Entrepreneurs.

A l'unanimité, le Conseil renouvelle le mandat de Favret, délégué de l'U.A.G., à la Commission Supérieure de Surveillance et de Contrôle des soins médicaux, et celui de Bois, représentant l'U.A.G. à la Commission Départementale de surveillance et de contrôle des soins médicaux.

Courteix demande que les droits de chancellerie, qui ont été portés à 200 francs pour la promotion au grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, soient maintenus au taux de 100 francs en faveur des Aveugles de Guerre. Le Bureau fera une démarche dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

## Réunion du Comité d'Administration de la Régionale de Bordeaux, le 12 Novembre 1933

La séance est ouverte à 14 h. 30, à la Maison du Combattant, 97, rue Saint-Genis, Bordeaux, sous la présidence du camarade Brusson.

Sont présents : M. Parot, trésorier. Les camarades : Michou, Tauziat, Almey, Magat, Bisserier, Lanuc, Brusson, membres du Comité d'administration, et le camarade Gouny.

Brusson donne la parole à M. Parot, trésorier, pour le compte rendu financier de la Section. Aucune dépense ni recette n'ayant été effectuée depuis l'Assemblée générale, l'encaisse de la Section est de 502 francs.

Lecture est ensuite donnée du projet de convention entre l'U.A.G. et l'Office National des Mutilés pour l'achat de la Maison de Retraite.

Les camarades sont unanimes à approuver cette convention, après les rectifications adoptées par le Conseil.

Après un examen d'ensemble de la question des pensions, la séance est levée.

*Le Président* : BRUSSON.

---

### Avis divers

A vendre : maison bien située, comprenant 6 chambres au rez-de-chaussée, une au premier étage, avec greniers, cave, jardin attenant à la maison, hangar, grange, autre grand jardin. Maison à 4 km. de la gare, autobus tous les deux jours.

Prix à débattre entre 12 et 15.000 francs.

S'adresser à M. Tripier (Albert), Fontaine-les-Sèches, par Laignes (Côte-d'Or).

---

Notre camarade Larue (Louis), de La Rochepot, par Nolay (Côte-d'Or), fournirait :

1° Aux camarades désireux de connaître les véritables bons vins de Bourgogne : des vins fins Pinot blanc Meursault à 13 francs la bouteille, et des vins fins Pinot rouge Chassagne-Montracher, à 10 fr. la bouteille, le tout livrable en caisses de 25 bouteilles, rendu franco de port et d'emballage.

Expédition directe de la propriété.

Médaille d'or, Exposition Paris 1932.

2° De superbes plants de vigne, greffés racinés, en vin ordinaire, Pinots fins rouge ou blanc, treilles raisins de table toutes variétés, sélection garantie. Prix sur demande.

S'adresser au camarade Louis Larue, à La Rochepot, par Nolay (Côte-d'Or).

---

Notre camarade Groussier (Epicierie des Aveugles), 17, rue Galvani, Paris, offre à ses camarades membres de l'U.A.G., à des prix exceptionnels, du champagne première zone, au prix de 10 fr. 50 la bouteille; de 6 à 12 bouteilles : 10 fr. 20; par casiers de 12 et caisses de 25 bouteilles : 9 fr. 90.

Sur ces prix, il est heureux d'accorder aux membres de l'U.A.G. une réduction de 10 %.

Pour la province, port et congé en sus.

Notre camarade se tient également à la disposition de tous les membres de notre Association pour les livraisons d'épicerie qui les intéresseraient. Il les favoriserait d'une réduction de 10 % sur les prix du catalogue.

Adresser les commandes à M. Groussier, 17, rue Galvani, Paris (17<sup>e</sup>). Tél. : Galvani 56-37.

---

Montres pour Aveugles. Baisse des prix.

*Tarif actuel :*

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre grandeur 16 lig. : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon gloire, 18 lig. : 260 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Tél. : Enghien 371.

---

Notre camarade R. Hennebicq nous rappelle que, malgré la baisse sensible survenue sur les prix des lampes Philips, il consent toujours aux membres de l'U.A.G. une remise de 40 %.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris. Tél. : Pigalle 67-28.

---

### Liste des Donateurs

En souvenir d'un Aveugle de Guerre, 100 fr. — M. Metral, Lyon, 20 fr. — M. R. Helft, Paris, 100 fr. — Mme A. Ancelle, Paris, 10 fr. — Une Beauceronne, 50 fr. — M. A. Gallet, Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 20 fr. — Mme Théron, Château-Thierry (Aisne), 25 fr. — M. Boesiger, Lyon, 20 fr. — Mme Veuve Guérin,

Châtillon-sous-Bagneux, 50 fr. — Mme Cardon, Paris, 10 fr. —  
Mme Harlé, Paris (affectation Maisons de Repos de Franceville),  
200 fr. — M. Bosc, Paris, 10 fr. — Produit d'une quête faite au  
mariage des époux Deveaux-Dauphin, à Landres (Meurthe-et-Mo-  
selle), 74 fr. — M. Portet-Rosselet, à Cortaillod (Suisse), 50 fr. —  
M. Robert Lévy, Paris, 100 fr. — Mlle Brossaud, Pornic (Loire-  
Inférieure), 165 fr. — M. Bontemps, Colombes, 20 fr. — Divers,  
2.164 fr. 15.

---

**Dons avec affectation spéciale pour la création  
de la "Maison des Aveugles de Guerre"**

Commune de Vielmur (Tarn), 25 fr. — Ville de Corbeil (Seine-  
et-Oise), 500 fr. — Ville de Gérardmer (Vosges), 100 fr.



## TABLEAU D'HONNEUR

---

IZAAC, président honoraire.  
BOURGIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.  
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

---

## COMITÉ D'ACTION

---

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;  
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Marcel BLOCH ;  
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;  
M. CHEFFER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme Francis DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle D'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEIS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL.

TABLEAU D'ADRESSES

TABLEAU D'ADRESSES

